



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8994^e séance

Mardi 15 mars 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Abushahab. (Émirats arabes unis)

Membres :

Albanie	M. Spasse
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Dai Bing
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie.	M ^{me} Evstigneeva
France.	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Bongo/M. Biang
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Inde.	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud
(S/2022/156)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud (S/2022/156)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/219, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/156, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Fédération de Russie

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2625 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient les membres du Conseil des efforts qu'ils ont consentis pour

renforcer le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et faire en sorte que la Mission appuie le peuple sud-soudanais dans sa quête d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables. Ce mandat renforce la mission principale de la MINUSS, qui est de protéger les civils, de renforcer la fourniture de l'aide humanitaire, de surveiller les droits humains et d'enquêter en la matière, et d'accompagner le processus de paix.

Les États-Unis soutiennent également la résolution 2625 (2022) parce que, en réponse aux effroyables violences sexuelles commises au Soudan du Sud, elle demande à la MINUSS de renforcer ses activités de prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre. Qui plus est, elle autorise la MINUSS à fournir une assistance électorale à la demande du Gouvernement sud-soudanais, en attendant que celui-ci remplisse les critères électoraux définis dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Il n'est pas de plus grand soutien pour la population sud-soudanaise que les États-Unis. Nous sommes convaincus que le mandat renouvelé de la MINUSS contribuera à ouvrir une voie aussi indispensable qu'efficace vers la stabilité et la sécurité à long terme dans le pays.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana a voté pour la résolution 2625 (2022) et se félicite de son adoption. En effet, l'adoption de cette résolution et le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud jusqu'au 15 mars 2023 sont essentiels, car ils permettent à l'ONU de continuer à apporter un soutien afin de relever les défis socioéconomiques et politiques au Soudan du Sud et, partant, d'appuyer la paix tant souhaitée dans le pays.

Tout en saluant cette résolution, le Ghana regrette qu'une partie de ses préoccupations, qui ont été portées à l'attention de la délégation chargée de la rédaction, n'ait pas été prise en compte dans le texte. L'expression « défenseurs des droits humains » employée au paragraphe 3. a) ii) de la résolution n'est pas un libellé convenu et n'est pas non plus clairement défini. Afin d'assurer la cohérence du texte et de s'en tenir à un langage universellement accepté, ma délégation souhaite exprimer sa réserve quant à l'utilisation de cette expression qu'elle aurait préféré voir remplacée par « militants des droits de l'homme ».

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution du Conseil de sécurité

préparé par les États-Unis d'Amérique sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (résolution 2625 (2022)). Nous regrettons que le document ne reflète pas suffisamment l'évolution positive de la situation dans ce jeune État, comme signalé par le Secrétaire général dans son dernier rapport trimestriel (S/2022/156). Au contraire, le texte s'est concentré sur les aspects négatifs.

Il se peut que le Soudan du Sud ait besoin d'aide en matière de renforcement des capacités afin de régler les problèmes liés à la protection des droits humains, à la lutte contre les violences sexuelles, à la défense des droits des femmes et à la lutte contre la corruption. Toutefois, ces questions relèvent avant tout des affaires intérieures du pays. Nous estimons que le Conseil de sécurité ni la Mission ne disposent des ressources voulues pour s'acquitter de ces fonctions. Le libellé de la résolution, à en juger par son niveau de détail, est plus caractéristique d'un document du Conseil des droits de l'homme que d'un texte du Conseil. On pourrait croire que les passages en question ont inclus dans le texte afin de faire pression sur Djouba et d'imposer des solutions externes, y compris en brandissant la menace des sanctions. Toutefois, à notre avis, seuls des efforts nationaux menés sur la base de la souveraineté et de l'indépendance politique permettront de régler ces questions.

La Fédération de Russie appuie l'engagement des dirigeants sud-soudanais à organiser des élections. Nous pensons que le processus électoral doit être soigneusement préparé et mené en fonction de la situation sur le terrain. Plus important encore, il doit se dérouler sans heurts et de manière transparente, et ses conditions doivent être acceptables pour toutes les forces politiques. Dans le cas contraire, les risques de déstabilisation l'emporteraient sur toute intention positive.

Nous considérons que les soldats de la paix des Nations Unies pourraient, à la demande du pays hôte, fournir une assistance technique et logistique. Toutefois, leur fonction principale est de stabiliser la situation en matière de sécurité et d'aider les autorités sud-soudanaises à mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Il convient d'analyser en profondeur les raisons pour lesquelles la mise en œuvre de certaines dispositions de cet accord est au point mort, puis d'apporter une aide ciblée pour régler les désaccords correspondants. Nous sommes également convaincus qu'il est désormais temps d'adapter le régime de sanctions concernant le Soudan du Sud aux nouvelles réalités sur le terrain.

Nous regrettons que nos collègues des États-Unis aient choisi de ne tenir aucun compte de la plupart des observations formulées par un certain nombre de délégations, dont la nôtre, et aient poussé à l'adoption d'un projet de résolution déséquilibré. Ces méthodes de travail ne sont pas compatibles avec ce que l'on peut attendre du rédacteur chargé du dossier d'un pays inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous espérons que les États-Unis tireront les conclusions de cette situation.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position de l'Inde sur la résolution 2625 (2022) qui vient d'être adoptée.

L'Inde entretient des relations de longue date avec le peuple sud-soudanais. Elle a été le premier pays d'Asie à ouvrir un consulat à Djouba, en 2007, après la signature de l'Accord de paix global. Nous fournissons une aide bilatérale au Soudan du Sud par le biais de projets dans les domaines de l'agriculture, de la santé et des moyens de subsistance. Nos programmes de formation au renforcement des capacités sont vivement appréciés par le Gouvernement sud-soudanais.

L'Inde est un des principaux fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud depuis sa création il y a 10 ans. À l'heure actuelle, près de 2 300 soldats servent dans le pays. Nous pensons que durant cette période de transformation, le Soudan du Sud a besoin du soutien inconditionnel de la communauté internationale, y compris de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union africaine et de l'ONU.

Bien que ma délégation ait voté pour cette importante prorogation du mandat, nous souhaitons que soient consignées dans le procès-verbal certaines des principales préoccupations qui n'ont pas été prises en compte dans le texte adopté. La position de l'Inde sur les tentatives visant à faire des changements climatiques une question de sécurité n'a pas varié. L'Inde n'a pas d'égalé lorsqu'il s'agit d'action et de justice climatiques, mais le Conseil de sécurité n'est pas le lieu pour débattre de ces questions.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui bénéficie d'une adhésion quasi universelle, a été le principal moteur au fil des ans pour nous faire avancer collectivement, guidés par des principes et des dispositions acceptés par tous. Il s'agit d'un effort mondial et démocratique équilibré, dans le cadre duquel les pays développés prennent des engagements concrets et les pays en développement

expriment des besoins réels, qui se traduisent par des contributions déterminées au niveau national sur la base de certains principes fondamentaux, au premier rang desquels figurent les « responsabilités communes mais différenciées ».

Selon nous, la mention de la CCNUCC au vingt-cinquième alinéa du préambule ne met pas en évidence la prééminence qui est la sienne à l'heure d'aborder de façon globale toutes les questions liées aux changements climatiques. Nous reconnaissons que les changements climatiques ont pu aggraver l'instabilité dans certaines régions d'Afrique, y compris au Soudan du Sud, mais une simplification excessive des causes des conflits n'aidera pas à les régler. Pire encore, cela peut être trompeur.

Pour terminer, l'Inde appuiera toujours une action climatique véritable et une justice climatique sérieuse. Nous défendrons toujours les intérêts du monde en développement, y compris de l'Afrique, de la région du Sahel et des petits États insulaires en développement, ainsi que ceux de nos amis et partenaires, comme le Soudan du Sud. Mais nous le ferons dans l'instance adéquate, à savoir la CCNUCC.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a déployé des efforts intenses et soutenus pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, assurer la protection des civils, acheminer l'aide humanitaire et faire progresser l'édification de la nation. La Chine salue le rôle important joué par la MINUSS. Nous appuyons le renouvellement de son mandat et attendons avec intérêt qu'elle joue un rôle encore plus important pour apporter une contribution concrète et constructive à la paix et à la stabilité du Soudan du Sud.

Tout au long du processus de consultation, les États-Unis ont fait pression en vue de l'inclusion de nombreux libellés portant sur les droits humains, ce qui a abouti à une résolution très déséquilibrée. Le Soudan du Sud est le plus jeune État Membre de l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale doit aider ce pays à trouver progressivement la voie de développement des droits humains qui convienne à ses conditions nationales, au lieu de recourir aux critiques ou aux pressions, et encore moins à l'ingérence dans ses affaires intérieures. Le Conseil de sécurité n'est pas le cadre approprié pour les discussions sur les droits humains.

Le texte fait référence aux défenseurs et défensesuses des droits humains, un terme pour lequel il n'existe

pas de définition claire et universellement acceptée sur le plan international et négociée au niveau intergouvernemental. La Chine s'est opposée à cette référence.

En outre, la résolution 2625 (2022) demande également à la Mission d'évaluer les conséquences des changements climatiques sur la situation humanitaire. C'est une tâche qui devrait être effectuée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ou l'équipe de pays, et qui ne devrait pas être confiée à la MINUSS. La Chine n'est pas favorable à ce que les missions de maintien de la paix soient chargées de tâches liées aux changements climatiques sans une analyse approfondie des effets des changements climatiques et sans une compréhension claire de la manière dont les changements climatiques sont un facteur de risque pour la sécurité. Nous demandons que ce mandat inadéquat ne donne pas lieu à une augmentation des ressources humaines ou du budget de la Mission.

En fait, plusieurs membres ont demandé et proposé à plusieurs reprises des amendements concernant ces questions que je viens de mentionner, mais le rédacteur n'a pas tenu compte de leurs suggestions raisonnables et n'a pas été inclusif. Par conséquent, la Chine a dû s'abstenir dans le vote.

Comme je l'ai dit ici la semaine dernière (voir S/PV.8987), la Chine a toujours été aux côtés du peuple sud-soudanais dans son processus d'édification de la nation. Nous sommes prêts à collaborer avec la MINUSS pour contribuer de manière concrète à la paix et à la stabilité au Soudan du Sud.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre délégation à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Nous nous faisons une joie de travailler et de coopérer avec vous et votre équipe pendant votre mandat.

Ma délégation prend note de la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Sud du Soudan (MINUSS). Ce renouvellement du mandat intervient à un moment critique en ce qui concerne l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, d'autant plus que la période de transition prévue par l'Accord doit s'achever l'année prochaine. Nous avons espéré que l'objectif principal du nouveau mandat serait de garantir une fin pacifique de la période de transition grâce à une collaboration active avec les autorités sud-soudanaises.

Alors que la période de transition se termine l'année prochaine, nous pouvons tous convenir que la mise en œuvre de l'accord de paix a été lente et que certaines des dispositions qu'il prévoit n'ont pas encore été appliquées. Toutefois, le plus important, c'est que la paix a été maintenue dans le pays. Tant que les signataires continuent de préserver la paix, la communauté internationale devrait réintroduire certains programmes et projets de développement de base.

Comme le prévoit l'Accord, des élections doivent être organisées vers la fin de la période de transition. Cela aurait dû inciter le Conseil et la communauté internationale à engager un dialogue constructif avec les parties prenantes sur la meilleure façon de garantir la tenue d'élections régulières et crédibles.

Étant donné que la communauté internationale ne peut participer au prochain processus électoral que sur invitation du Gouvernement de Djouba, nous estimons qu'il faudrait mener des consultations avec le Gouvernement avant qu'une telle invitation ne soit lancée. À cet égard, notre délégation remercie les membres qui ont fait des compromis et se sont mis d'accord sur la

manière d'accompagner et d'appuyer le Gouvernement et le peuple sud-soudanais pendant le processus des prochaines élections nationales.

La prorogation du mandat est l'occasion pour la communauté internationale de renouer le dialogue avec le Gouvernement de la République du Soudan du Sud en vue d'assurer une conclusion sans heurt et pacifique de la période de transition l'année prochaine. Nous prenons note de l'assistance technique qui sera fournie au titre du mandat qui vient d'être adopté, aussi limitée soit-elle.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour remercier les trois membres africains du Conseil de sécurité pour leur participation constructive à ce processus. Qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à tous ceux et toutes celles qui ont déployé des efforts pour que le mandat soit plus inclusif et mieux adapté à son objectif, ce qui démontre la souplesse du rédacteur. Je tiens en outre à adresser nos remerciements aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, aux hommes et aux femmes qui servent en tant que soldats de la paix et au Département des opérations de paix dans son ensemble.

La séance est levée à 10 h 25.

